



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Volailles

Question écrite n° 7636

Texte de la question

Debut octobre, les autorites de Bruxelles ont decide d'abaisser, avec effet immediat, le taux des restitutions a l'exportation sur les poulets de chair, faisant passer celles-ci, selon les destinations, respectivement de 36 a 30 ecus, de 27 a 23 ecus, de 18 a 15 ecus pour 100 kilogrammes. Au meme moment, les Americains annoncaient un quota d'exportation supplementaire subventionne sur la base de 849 dollars la tonne. Ces deux mesures vont contribuer a desavantager les producteurs-exportateurs francais par rapport a leurs concurrents americains et vont diminuer leurs recettes, pertes qui se repercuteront inevitablement sur leurs principaux partenaires. C'est toute la filiere avicole, de la production a l'exportation, qui sera touchee par ces decisions. M. Arnaud Cazin d'Honincthun demande donc a M. le ministre de l'agriculture et de la peche des eclairecissements et de plus amples informations sur cette mesure. Il lui demande en outre si celle-ci a ete prise avec l'accord des autorites francaises.

Texte de la réponse

Les difficultes des operateurs francais suite a la baisse du montant des restitutions dans le secteur des oeufs et de la volaille sont en effet preoccupantes. Une premiere baisse consecutive a la baisse de prix indicateurs de cereales etait deja intervenue le 1er juillet ; la France avait emis un vote negatif. Une deuxieme baisse a ete decidee unilateralement par la Commission le 8 octobre dernier, sans que les Etats membres puissent se faire entendre dans le comite de gestion. Il ne fait aucun doute que cette deuxieme baisse allait au-dela de la baisse qui aurait ete acceptable dans le cadre de la mise en oeuvre de la nouvelle politique agricole commune, etant donne la baisse du prix d'intervention des cereales. Jugeant cela inacceptable pour la France, le ministre de l'agriculture et de la peche est intervenu au plus haut niveau de decision europeen, a plusieurs reprises. L'augmentation de trois ecus des restitutions a apporte une premiere reponse a ces interventions. Il faut maintenant mettre en oeuvre une concertation de l'ensemble des partenaires de la filiere pour que soit tire le meilleur parti des conditions de production et d'echange qui resultent des accords du GATT d'une part, et de la reforme de la politique agricole commune, d'autre part. Le cadre de cette concertation a ete mis en place : c'est le conseil specialise volailles de l'OFIVAL.

Données clés

Auteur : [M. Cazin d'Honincthun Arnaud](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7636

Rubrique : Viandes

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3870

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 755